

*États financiers trimestriels de*

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME  
DE PENSIONS DU CANADA**

*30 juin 2013*

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Bilan

Au 30 juin 2013

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 mars 2013</u>	<u>30 juin 2012</u>
<b>ACTIF</b>			
Placements (note 3)	226 040 \$	208 971 \$	178 364 \$
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	4 017	2 580	1 186
Locaux et matériel	295	68	61
Autres actifs	41	28	21
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>230 393</b>	<b>211 647</b>	<b>179 632</b>
<b>PASSIF</b>			
Passifs liés aux placements (note 3)	35 245	24 301	12 415
Montants à payer au titre des opérations en cours	6 017	3 779	1 270
Créditeurs et charges à payer	193	303	168
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>41 455</b>	<b>28 383</b>	<b>13 853</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>188 938 \$</b>	<b>183 264 \$</b>	<b>165 779 \$</b>
<b>L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT</b>			
Capital-actions (note 5)	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	67 411	65 533	50 013
Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada (note 6)	121 527	117 731	115 766
<b>ACTIF NET</b>	<b>188 938 \$</b>	<b>183 264 \$</b>	<b>165 779 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**  
**État des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation**  
 Pour le trimestre clos le 30 juin 2013  
 (non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
<b>REVENU DE PLACEMENT NET</b> (note 7)	2 003 \$	844 \$
<b>FRAIS D'EXPLOITATION</b>		
Charges du personnel	83	80
Frais généraux	34	30
Honoraires de services professionnels	8	8
	125	118
<b>BÉNÉFICE NET D'EXPLOITATION</b>	1 878	726
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		
<b>AU DÉBUT</b>	65 533	49 287
<b>BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>		
<b>À LA FIN</b>	67 411 \$	50 013 \$

**État de l'évolution de l'actif net**  
 Pour le trimestre clos le 30 juin 2013  
 (non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Trimestres clos les	
	30 juin 2013	30 juin 2012
<b>ACTIF NET AU DÉBUT</b>	183 264 \$	161 636 \$
<b>ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>		
Transferts touchant le Régime de pensions du Canada (note 6)		
Transferts du Régime de pensions du Canada	11 337	9 724
Transferts au Régime de pensions du Canada	(7 541)	(6 307)
Bénéfice net d'exploitation	1 878	726
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE</b>	5 674	4 143
<b>ACTIF NET À LA FIN</b>	188 938 \$	165 779 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État du portefeuille

Au 30 juin 2013

(non audité)

Les placements de l'Office sont regroupés par catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, avant la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur		
	30 juin 2013	31 mars 2013	30 juin 2012
<b>ACTIONS</b> (note 3a)			
Actions canadiennes			
Actions de sociétés ouvertes	4 984 \$	4 789 \$	6 320 \$
Actions de sociétés fermées	2 252	2 250	1 968
	<b>7 236</b>	<b>7 039</b>	<b>8 288</b>
Actions étrangères sur les marchés établis			
Actions de sociétés ouvertes	39 385	35 957	26 755
Actions de sociétés fermées	29 238	28 529	24 597
	<b>68 623</b>	<b>64 486</b>	<b>51 352</b>
Actions sur les marchés émergents			
Actions de sociétés ouvertes	7 863	8 525	8 912
Actions de sociétés fermées	2 027	1 788	1 477
	<b>9 890</b>	<b>10 313</b>	<b>10 389</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>85 749</b>	<b>81 838</b>	<b>70 029</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b> (note 3b)			
Obligations	61 900	52 755	42 180
Autres titres de créance	10 995	10 215	9 800
Titres du marché monétaire	20 050	19 991	17 740
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	<b>92 945</b>	<b>82 961</b>	<b>69 720</b>
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU</b> <sup>1</sup> (note 3c)	<b>9 707</b>	<b>9 028</b>	<b>7 379</b>
<b>ACTIFS RÉELS</b> (note 3d)			
Biens immobiliers privés	22 925	21 840	19 566
Infrastructures	11 041	11 069	9 450
<b>TOTAL DES ACTIFS RÉELS</b>	<b>33 966</b>	<b>32 909</b>	<b>29 016</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>			
Titres acquis en vertu de conventions de revente (note 3e)	1 632	630	-
Intérêts courus	692	725	530
Sommes à recevoir sur les dérivés (note 3f)	1 213	742	1 571
Dividendes à recevoir	136	138	119
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	<b>3 673</b>	<b>2 235</b>	<b>2 220</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>226 040 \$</b>	<b>208 971 \$</b>	<b>178 364 \$</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>			
Titres vendus en vertu de conventions de rachat (note 3e)	(11 307)	(2 180)	-
Titres vendus à découvert (note 3g)	(10 690)	(9 715)	(6 245)
Passifs liés au financement par emprunt (note 3h)	(9 672)	(9 543)	(2 929)
Dette sur les actifs réels (note 3d)	(2 235)	(1 918)	(1 928)
Passifs liés aux dérivés (note 3f)	(1 341)	(945)	(1 313)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>	<b>(35 245)</b>	<b>(24 301)</b>	<b>(12 415)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	4 017	2 580	1 186
Montants à payer au titre des opérations en cours	(6 017)	(3 779)	(1 270)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>188 795 \$</b>	<b>183 471 \$</b>	<b>165 865 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend uniquement les placements dans des fonds.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## État de la répartition de l'actif

Au 30 juin 2013

(non audité)

Le présent état de la répartition de l'actif présente les catégories d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents. Les placements se présentent comme suit, après la répartition des contrats dérivés, des titres du marché monétaire s'y rapportant et des autres sommes à recevoir sur les placements et passifs liés aux placements, entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rapportent :

<i>(en millions de dollars)</i>	30 juin 2013		31 mars 2013		30 juin 2012	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
<b>ACTIONS</b>						
Actions canadiennes	15 430 \$	8,2 %	15 316 \$	8,4 %	14 921 \$	9,0 %
Actions étrangères sur les marchés établis	66 409	35,1	63 985	34,9	58 207	35,1
Actions sur les marchés émergents	11 691	6,2	12 356	6,7	11 289	6,8
	<b>93 530</b>	<b>49,5</b>	<b>91 657</b>	<b>50,0</b>	<b>84 417</b>	<b>50,9</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>						
Obligations	54 673	28,9	52 912	28,8	44 408	26,8
Autres titres de créance	9 236	4,9	8 640	4,7	9 187	5,5
Titres du marché monétaire <sup>1</sup>	9 193	4,9	8 725	4,8	3 642	2,2
Passifs liés au financement par emprunt	(9 672)	(5,1)	(9 543)	(5,2)	(2 929)	(1,8)
	<b>63 430</b>	<b>33,6</b>	<b>60 734</b>	<b>33,1</b>	<b>54 308</b>	<b>32,7</b>
<b>ACTIFS RÉELS</b>						
Biens immobiliers <sup>2</sup>	20 868	11,1	19 922	10,8	17 638	10,7
Infrastructures <sup>2</sup>	10 967	5,8	11 158	6,1	9 502	5,7
	<b>31 835</b>	<b>16,9</b>	<b>31 080</b>	<b>16,9</b>	<b>27 140</b>	<b>16,4</b>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>188 795 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>183 471 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>165 865 \$</b>	<b>100 %</b>

<sup>1</sup> Comprend les placements dans des fonds et les portefeuilles gérés à l'interne liés aux stratégies de rendement absolu, tel qu'il est décrit à la note 3c).

<sup>2</sup> Déduction faite de la dette sur les actifs réels, tel qu'il est décrit à la note 3d).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

L'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (l'Office) a été créé en décembre 1997 conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la *Loi*). Il s'agit d'une société d'État fédérale, dont toutes les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada. L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le RPC) à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires aux termes de la loi intitulée *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires du RPC. En mars 1999, l'Office a reçu du RPC ses premiers fonds destinés à l'investissement. L'actif de l'Office doit être placé, conformément à la *Loi*, aux règlements et aux politiques en matière de placement, en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'Office est exempté de l'impôt prévu à la partie I en vertu des alinéas 149(1) d) et 149(1) d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), puisque toutes les actions de l'Office appartiennent respectivement à Sa Majesté la Reine du chef du Canada ou à une société dont les actions appartiennent à Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

Les états financiers fournissent de l'information sur l'actif net géré par l'Office et ne comprennent pas le passif du RPC au titre des retraites. L'exercice de l'Office se clôture le 31 mars.

### 1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) du Canada ainsi qu'aux exigences de la *Loi* et de son règlement d'application. Ces états financiers intermédiaires ont été établis d'après les conventions comptables et les méthodes de calcul utilisées pour les états financiers annuels au 31 mars 2013. L'information fournie dans ces états financiers intermédiaires n'est pas conforme à tous les égards aux exigences des PCGR applicables aux états financiers annuels. Ces états financiers intermédiaires doivent donc être lus en tenant compte des états financiers annuels établis au 31 mars 2013. Ces états financiers intermédiaires tiennent compte de tous les rajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires pour une juste présentation des résultats de la période intermédiaire visée.

Ces états financiers intermédiaires reflètent la situation financière et les résultats des activités de l'Office. L'Office est considéré comme une société de placement conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18, *Sociétés de placement*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et, par conséquent, l'Office déclare ses placements à la juste valeur.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation soit conforme à celle des états financiers de la période considérée.

#### b) Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est une estimation du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

Dans un marché actif, les cours du marché établis par une source indépendante constituent les éléments probants les plus fiables de la juste valeur. En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de données relatives aux dernières opérations boursières réalisées sans lien de dépendance, lorsque ces données sont accessibles, l'utilisation de la juste valeur actuelle d'un autre placement essentiellement semblable, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, le recours à des modèles d'évaluation du prix et à d'autres méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) La juste valeur des actions cotées en Bourse, y compris les positions vendeur sur actions, est fondée sur les cours du marché. Lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables, comme pour les titres qui ne sont pas suffisamment liquides, la juste valeur est déterminée à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement.
- ii) La juste valeur des placements en fonds est généralement fondée sur la valeur liquidative communiquée par les gestionnaires externes des fonds ou sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement.
- iii) Les placements en actions de sociétés fermées et en infrastructures sont détenus directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite. La juste valeur des placements détenus directement est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables et les opérations avec des tiers, ou sur d'autres événements qui peuvent avoir une incidence sur la valeur des placements. Dans le cas des placements détenus par l'entremise de sociétés en commandite, la juste valeur est généralement établie d'après les renseignements pertinents communiqués par le commandité, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement semblables aux méthodes susmentionnées.
- iv) La juste valeur des obligations négociables est fondée sur les cours du marché. Lorsque le cours du marché n'est pas disponible, la juste valeur est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.
- v) La juste valeur des obligations non négociables du gouvernement du Canada est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, et ajustée pour tenir compte des clauses de renouvellement des obligations.
- vi) La juste valeur des placements directs dans des titres de créance privée et des titres adossés à des actifs est calculée au moyen des cours du marché ou des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur du placement, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie fondée sur les taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

- vii) La juste valeur des placements dans la propriété intellectuelle et les droits de redevance est établie au moyen de méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables, ou d'autres événements qui peuvent avoir une incidence sur la valeur des placements.
- viii) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces titres.
- ix) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers privés est établie à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La valeur de la dette sur les biens immobiliers privés est établie au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels d'instruments ayant des caractéristiques semblables ou des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur.
- x) La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les contrats à terme standardisés, les options et les bons de souscription, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des dérivés négociés hors Bourse, notamment les swaps, les options, les contrats à terme de gré à gré et les bons de souscription, est établie d'après les cours des instruments sous-jacents lorsqu'ils sont accessibles. Si ces données ne sont pas accessibles, la juste valeur est fondée sur d'autres méthodes d'évaluation reconnues du secteur du placement qui tiennent compte de données telles que le cours des actions et les indices boursiers, les cours des courtiers, la volatilité observée sur les marchés, les taux de change, les taux d'intérêt actuels du marché, les écarts de taux et d'autres facteurs d'établissement des prix fondés sur le marché. Lors du calcul de la juste valeur, le risque de liquidité et le risque de crédit sont également pris en compte.
- xi) Les passifs liés au financement par emprunt sont comptabilisés à leur montant initial, lequel, avec les intérêts débiteurs courus, s'approche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces passifs.

### *c) Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat*

Les titres acquis en vertu de conventions de revente consistent en un achat de titres assorti d'une convention de revente à un prix et à une date future déterminés et sont comptabilisés comme une somme à recevoir sur les placements. Ces titres ne sont pas considérés comme des placements de l'Office. La juste valeur des titres qui feront l'objet d'une revente en vertu de ces conventions de revente est surveillée et des garanties additionnelles sont obtenues, au besoin, à des fins de protection contre le risque de crédit (se reporter à la note 3i). En cas d'inexécution de la part d'une contrepartie, l'Office a le droit de liquider la garantie détenue.

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés comme un emprunt garanti puisqu'ils consistent en une vente de titres assortie d'une convention de rachat à un prix et à une date future déterminés. Les titres vendus continuent d'être considérés comme des placements de l'Office et toute variation de la juste valeur est comptabilisée comme un gain net ou une perte nette sur les placements (se reporter à la note 7).

Les conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à l'état du portefeuille selon les montants auxquels les titres ont initialement été acquis ou vendus. Les intérêts gagnés dans le cadre des conventions de revente et les intérêts engagés dans le cadre des conventions de rachat sont comptabilisés dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).



# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

### d) *Titres vendus à découvert*

Les titres vendus à découvert représentent des titres vendus, mais non détenus, par l'Office. L'Office a l'obligation de couvrir ces positions vendeur qui sont comptabilisées à titre de passif lié aux placements en fonction de la juste valeur des titres vendus. Au besoin, un bien est donné en garantie à la contrepartie (se reporter à la note 3i). La charge au titre des intérêts et des dividendes sur les titres vendus à découvert est prise en compte dans le revenu de placement (se reporter à la note 7).

### e) *Modification future de conventions comptables*

#### **Normes internationales d'information financière**

En février 2008, le Conseil des normes comptables (le CNC) du Canada a confirmé que les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation d'information du public seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (les IFRS) pour les exercices et les périodes intermédiaires ouverts à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Le CNC a, par la suite, reporté de trois ans la date d'adoption obligatoire des IFRS par les sociétés de placement au Canada.

Le report de trois ans a permis à l'International Accounting Standards Board (l'IASB) de finaliser son projet sur la consolidation. Le 31 octobre 2012, le projet a été finalisé et l'IASB a publié des modifications à IFRS 10, *États financiers consolidés*, en vertu desquelles les entités d'investissement au Canada, telles que l'Office, pourront continuer à évaluer toutes leurs participations à la juste valeur, y compris celles dans des entités contrôlées. L'Office prévoit adopter les IFRS le 1<sup>er</sup> avril 2014.

L'Office a élaboré un plan de conversion qui devrait être mené à terme conformément à l'échéancier prévu. Les principales différences qui existent entre les PCGR du Canada existants et les IFRS actuellement en vigueur ont été déterminées. Cependant, étant donné que les IFRS continuent de changer, l'Office ne peut déterminer l'incidence définitive que ces différences pourraient avoir sur ses activités, sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation. L'Office continue de surveiller les faits nouveaux et les modifications en matière d'IFRS.

## **2. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR**

a) Ci-après sont présentés les placements et les passifs liés aux placements comptabilisés à la juste valeur en fonction de l'analyse des données utilisées lors de leur évaluation, telles que :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (données calculées à l'aide des prix) (niveau 2);
- les données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché pour l'actif ou le passif (données non observables) (niveau 3).

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<b>Actions canadiennes</b>				
Actions de sociétés ouvertes	4 984 \$	- \$	- \$	4 984 \$
Actions de sociétés fermées	-	-	2 252	2 252
	4 984	-	2 252	7 236
<b>Actions étrangères sur les marchés établis</b>				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	36 409	2 934	42	39 385
Actions de sociétés fermées	456	-	28 782	29 238
	36 865	2 934	28 824	68 623
<b>Actions sur les marchés émergents</b>				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	6 799	1 064	-	7 863
Actions de sociétés fermées	-	-	2 027	2 027
	6 799	1 064	2 027	9 890
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>48 648</b>	<b>3 998</b>	<b>33 103</b>	<b>85 749</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>				
Obligations	38 927	22 973	-	61 900
Autres titres de créance	-	4 101	6 894	10 995
Titres du marché monétaire	-	20 050	-	20 050
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	<b>38 927</b>	<b>47 124</b>	<b>6 894</b>	<b>92 945</b>
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU</b>	<b>-</b>	<b>8 435</b>	<b>1 272</b>	<b>9 707</b>
<b>ACTIFS RÉELS</b>				
Biens immobiliers privés	-	1 621	21 304	22 925
Infrastructures	211	177	10 653	11 041
<b>TOTAL DES ACTIFS RÉELS</b>	<b>211</b>	<b>1 798</b>	<b>31 957</b>	<b>33 966</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	1 632	-	1 632
Intérêts courus	-	692	-	692
Sommes à recevoir sur les dérivés	16	1 197	-	1 213
Dividendes à recevoir	-	136	-	136
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	<b>16</b>	<b>3 657</b>	<b>-</b>	<b>3 673</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>87 802</b>	<b>65 012</b>	<b>73 226</b>	<b>226 040</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(11 307)	-	(11 307)
Titres vendus à découvert	(10 690)	-	-	(10 690)
Passifs liés au financement par emprunt	-	(9 672)	-	(9 672)
Dette sur les actifs réels	-	(2 235)	-	(2 235)
Passifs liés aux dérivés	(26)	(1 315)	-	(1 341)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>	<b>(10 716)</b>	<b>(24 529)</b>	<b>-</b>	<b>(35 245)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	-	4 017	-	4 017
Montants à payer au titre des opérations en cours	-	(6 017)	-	(6 017)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>77 086 \$</b>	<b>38 483 \$</b>	<b>73 226 \$</b>	<b>188 795 \$</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 31 mars 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>ACTIONS</b>				
<b>Actions canadiennes</b>				
Actions de sociétés ouvertes	4 789 \$	- \$	- \$	4 789 \$
Actions de sociétés fermées	-	-	2 250	2 250
	4 789	-	2 250	7 039
<b>Actions étrangères sur les marchés établis</b>				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	33 282	2 675	-	35 957
Actions de sociétés fermées	602	92	27 835	28 529
	33 884	2 767	27 835	64 486
<b>Actions sur les marchés émergents</b>				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	7 529	996	-	8 525
Actions de sociétés fermées	-	-	1 788	1 788
	7 529	996	1 788	10 313
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	46 202	3 763	31 873	81 838
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>				
Obligations	28 639	24 116	-	52 755
Autres titres de créance	-	4 060	6 155	10 215
Titres du marché monétaire	-	19 991	-	19 991
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	28 639	48 167	6 155	82 961
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU</b>	-	7 813	1 215	9 028
<b>ACTIFS RÉELS</b>				
Biens immobiliers privés	-	1 544	20 296	21 840
Infrastructures	199	-	10 870	11 069
<b>TOTAL DES ACTIFS RÉELS</b>	199	1 544	31 166	32 909
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	630	-	630
Intérêts courus	-	725	-	725
Sommes à recevoir sur les dérivés	24	715	3	742
Dividendes à recevoir	-	138	-	138
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	24	2 208	3	2 235
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	75 064	63 495	70 412	208 971
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	(2 180)	-	(2 180)
Titres vendus à découvert	(9 715)	-	-	(9 715)
Passifs liés au financement par emprunt	-	(9 543)	-	(9 543)
Dette sur les actifs réels	-	(1 918)	-	(1 918)
Passifs liés aux dérivés	(9)	(936)	-	(945)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>	(9 724)	(14 577)	-	(24 301)
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	-	2 580	-	2 580
Montants à payer au titre des opérations en cours	-	(3 779)	-	(3 779)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	65 340 \$	47 719 \$	70 412 \$	183 471 \$

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

<i>(en millions de dollars)</i>	Fondement de la détermination de la juste valeur			
	Au 30 juin 2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>PLACEMENTS</b>				
<b>ACTIONS</b>				
Actions canadiennes				
Actions de sociétés ouvertes	6 310 \$	- \$	10 \$	6 320 \$
Actions de sociétés fermées	-	-	1 968	1 968
	6 310	-	1 978	8 288
Actions étrangères sur les marchés établis				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	24 380	2 375	-	26 755
Actions de sociétés fermées	803	-	23 794	24 597
	25 183	2 375	23 794	51 352
Actions sur les marchés émergents				
Actions de sociétés ouvertes <sup>1</sup>	8 369	543	-	8 912
Actions de sociétés fermées	-	-	1 477	1 477
	8 369	543	1 477	10 389
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>39 862</b>	<b>2 918</b>	<b>27 249</b>	<b>70 029</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>				
Obligations	18 455	23 725	-	42 180
Autres titres de créance	-	4 569	5 231	9 800
Titres du marché monétaire	-	17 740	-	17 740
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	<b>18 455</b>	<b>46 034</b>	<b>5 231</b>	<b>69 720</b>
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU</b>	<b>-</b>	<b>6 263</b>	<b>1 116</b>	<b>7 379</b>
<b>ACTIFS RÉELS</b>				
Biens immobiliers privés	-	1 568	17 998	19 566
Infrastructures	154	-	9 296	9 450
<b>TOTAL DES ACTIFS RÉELS</b>	<b>154</b>	<b>1 568</b>	<b>27 294</b>	<b>29 016</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>				
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	-
Intérêts courus	-	530	-	530
Sommes à recevoir sur les dérivés	483	1 073	15	1 571
Dividendes à recevoir	-	119	-	119
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	<b>483</b>	<b>1 722</b>	<b>15</b>	<b>2 220</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>58 954</b>	<b>58 505</b>	<b>60 905</b>	<b>178 364</b>
<b>PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	-	-	-	-
Titres vendus à découvert	(6 245)	-	-	(6 245)
Passifs liés au financement par emprunt	-	(2 929)	-	(2 929)
Dette sur les actifs réels	-	(1 928)	-	(1 928)
Passifs liés aux dérivés	(236)	(1 077)	-	(1 313)
<b>TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS</b>	<b>(6 481)</b>	<b>(5 934)</b>	<b>-</b>	<b>(12 415)</b>
Montants à recevoir au titre des opérations en cours	-	1 186	-	1 186
Montants à payer au titre des opérations en cours	-	(1 270)	-	(1 270)
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>52 473 \$</b>	<b>52 487 \$</b>	<b>60 905 \$</b>	<b>165 865 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les placements dans des fonds.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

### b) Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 au cours du trimestre clos le 30 juin 2013.

### c) Rapprochement des justes valeurs classées au niveau 3

Les tableaux ci-après présentent un rapprochement de la juste valeur des placements classés au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur pour le trimestre clos le 30 juin 2013.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013								Variation des gains (pertes) non réalisé(e)s sur les placements toujours détenus au 30 juin 2013 <sup>1,4</sup>
(en millions de dollars)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> avril 2013	Gain (perte) inclus(e) dans le revenu de placement net <sup>1</sup>	Achats	Ventes <sup>2</sup>	Transferts au niveau 3 <sup>3</sup>	Transferts hors du niveau 3 <sup>3</sup>	Juste valeur au 30 juin 2013	
<b>PLACEMENTS</b>								
<b>ACTIONS</b>								
Actions canadiennes								
Actions de sociétés fermées	2 250 \$	28 \$	38 \$	(64) \$	- \$	- \$	2 252 \$	18 \$
	2 250	28	38	(64)	-	-	2 252	18
Actions étrangères sur les marchés établis								
Actions de sociétés ouvertes	-	1	41	-	-	-	42	1
Actions de sociétés fermées	27 835	1 700	784	(1 537)	-	-	28 782	1 228
	27 835	1 701	825	(1 537)	-	-	28 824	1 229
Actions sur les marchés émergents								
Actions de sociétés fermées	1 788	138	194	(93)	-	-	2 027	77
	1 788	138	194	(93)	-	-	2 027	77
<b>TOTAL DES ACTIONS</b>	<b>31 873</b>	<b>1 867</b>	<b>1 057</b>	<b>(1 694)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>33 103</b>	<b>1 324</b>
<b>PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>								
Autres titres de créance	6 155	307	1 034	(653)	51	-	6 894	315
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE</b>	<b>6 155</b>	<b>307</b>	<b>1 034</b>	<b>(653)</b>	<b>51</b>	<b>-</b>	<b>6 894</b>	<b>315</b>
<b>STRATÉGIES DE RENDEMENT ABSOLU</b>	<b>1 215</b>	<b>57</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 272</b>	<b>57</b>
<b>ACTIFS RÉELS</b>								
Biens immobiliers privés	20 296	418	1 132	(542)	-	-	21 304	385
Infrastructures	10 870	(40)	15	(192)	-	-	10 653	(80)
<b>TOTAL DES ACTIFS RÉELS</b>	<b>31 166</b>	<b>378</b>	<b>1 147</b>	<b>(734)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 957</b>	<b>305</b>
<b>SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>								
Sommes à recevoir sur les dérivés	3	(3)	-	-	-	-	-	(3)
<b>TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS</b>	<b>3</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70 412 \$</b>	<b>2 606 \$</b>	<b>3 238 \$</b>	<b>(3 081) \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>73 226 \$</b>	<b>1 998 \$</b>

<sup>1</sup> Présenté à titre de gain net (perte nette) sur les placements (se reporter à la note 7).

<sup>2</sup> Comprend le remboursement du capital.

<sup>3</sup> Les transferts au niveau 3 et hors du niveau 3 sont présumés avoir été effectués selon les valeurs de la fin de la période.

<sup>4</sup> Comprend la variation totale de la juste valeur des placements ayant été transférés au niveau 3 au cours de la période, et exclut la variation totale de la juste valeur des placements transférés hors du niveau 3 au cours de la période.

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013, le transfert au niveau 3 est principalement attribuable à des changements dans la disponibilité des données observables sur le marché utilisées dans la détermination de la juste valeur.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

### 3. PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office gère différents types de placements et de passifs liés aux placements :

#### a) Actions

- i) Les placements en actions de sociétés ouvertes sont effectués directement ou par l'intermédiaire de fonds. Au 30 juin 2013, les actions de sociétés ouvertes comprenaient des placements dans des fonds d'une juste valeur de 3 998 millions de dollars (3 657 millions de dollars au 31 mars 2013; 2 903 millions de dollars au 30 juin 2012).
- ii) Les placements en actions de sociétés fermées sont généralement effectués directement ou au moyen de participations dans des sociétés en commandite pour une durée type de 10 ans. Les placements en actions de sociétés fermées constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions. Au 30 juin 2013, les actions de sociétés fermées comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 9 783 millions de dollars (9 803 millions de dollars au 31 mars 2013; 7 715 millions de dollars au 30 juin 2012).

#### b) Placements à revenu fixe

- i) Les obligations consistent en des obligations non négociables et en des obligations négociables.

Les obligations non négociables émises par les provinces avant 1998 sont assorties, en vertu de la *Loi*, d'une clause de renouvellement qui permet à leurs émetteurs de renouveler, à leur gré, les obligations arrivées à échéance pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt d'emprunt en vigueur sur les marchés financiers dans la province au moment du renouvellement. Les obligations non négociables sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Plutôt que d'exercer le droit de renouvellement prévu par la *Loi* décrit au paragraphe précédent, l'Office a conclu des ententes avec les provinces, selon lesquelles celles-ci peuvent rembourser leurs obligations et faire en sorte que l'Office achète simultanément une ou plusieurs obligations de remplacement dont le capital ne dépasse pas celui du titre arrivé à échéance et dont la durée est d'au moins cinq ans et d'au plus 30 ans. Ces obligations de remplacement sont assorties d'une clause de renouvellement qui permet à l'émetteur de renouveler, à son gré, l'obligation pour des durées successives d'au moins cinq ans, sous réserve dans tous les cas d'un maximum de 30 ans après la date d'échéance. Les obligations de remplacement sont également rachetables au gré des émetteurs avant leur échéance.

Les échéances des obligations non négociables et négociables, compte non tenu de toute option de renouvellement ou des intérêts courus, s'établissaient comme suit au 30 juin 2013 :

	Au 30 juin 2013					Au 30 juin 2012		
	Échéances							
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
<b>Obligations non négociables</b>								
Gouvernement du Canada	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- %	3 \$	(1,9) %
Gouvernements provinciaux canadiens	208	1 143	7 073	14 549	22 973	3,6	23 723	3,4
<b>Obligations négociables</b>								
Gouvernement du Canada	-	16 942	1 809	1 689	20 440	2,0	5 250	2,0
Gouvernements provinciaux canadiens	26	2 192	3 465	5 187	10 870	3,6	5 906	3,0
Sociétés d'État canadiennes	-	2 842	959	489	4 290	2,6	4 568	2,2
Gouvernements étrangers	-	1 293	10	7	1 310	1,0	-	-
Obligations de sociétés	146	1 142	659	69	2 016	3,3	1 340	3,2
Obligations indexées sur l'inflation	-	-	1	-	1	0,4	1 390	0,3
<b>Total</b>	<b>380 \$</b>	<b>25 554 \$</b>	<b>13 976 \$</b>	<b>21 990 \$</b>	<b>61 900 \$</b>	<b>3,2 %</b>	<b>42 180 \$</b>	<b>2,9 %</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

- ii) Les autres titres de créance consistent en des placements directs dans des titres de créance privée et des titres adossés à des actifs, en des placements dans la propriété intellectuelle et des droits de redevance, ainsi qu'en des placements dans des fonds de titres de créance privés et des fonds de placements hypothécaires en difficulté. Les échéances des placements directs dans des titres de créance privée et des titres adossés à des actifs s'établissaient comme suit au 30 juin 2013 :

	Au 30 juin 2013					Au 30 juin 2012		
	Échéances							
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen
<b>Titres de créance privée</b>								
<b>Placements privés</b>								
Prêts adossés	- \$	1 226 \$	564 \$	- \$	1 790 \$	9,2 %	2 395 \$	7,5 %
Titres de créance à rendement élevé	37	523	709	-	1 269	9,9	1 911	10,9
<b>Biens immobiliers privés</b>								
Financement mezzanine	-	987	231	400	1 618	6,1	888	6,8
<b>Titres adossés à des actifs</b>	-	140	1 399	347	1 886	0,8	765	1,2
<b>Total</b>	<b>37 \$</b>	<b>2 876 \$</b>	<b>2 903 \$</b>	<b>747 \$</b>	<b>6 563 \$</b>	<b>6,1 %</b>	<b>5 959 \$</b>	<b>7,7 %</b>

### c) Stratégies de rendement absolu

Les stratégies de rendement absolu consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne qui ont pour objectif de générer des rendements positifs indépendamment de la conjoncture du marché, c'est-à-dire des rendements pour lesquels il existe une faible corrélation avec les indices globaux du marché. Les titres sous-jacents des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des actions, des titres à revenu fixe et des dérivés.

### d) Actifs réels

- i) L'Office investit dans l'immobilier au moyen de placements directs dans des biens immobiliers privés et des fonds de placements immobiliers.

Les placements dans les biens immobiliers privés sont gérés pour le compte de l'Office par des gestionnaires de placements, principalement dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 30 juin 2013, ces placements comprenaient des actifs de 22 925 millions de dollars (21 840 millions de dollars au 31 mars 2013; 19 566 millions de dollars au 30 juin 2012) et une dette garantie de 2 058 millions de dollars (1 918 millions de dollars au 31 mars 2013; 1 928 millions de dollars au 30 juin 2012).

- ii) En général, les placements en infrastructures sont effectués directement, mais peuvent également être faits au moyen de participations dans des sociétés en commandite dont la durée type est de 10 ans. Au 30 juin 2013, les placements en infrastructures comprenaient des placements directs d'une juste valeur de 10 851 millions de dollars (10 883 millions de dollars au 31 mars 2013; 9 145 millions de dollars au 30 juin 2012) et une dette garantie de 177 millions de dollars (néant au 31 mars 2013; néant au 30 juin 2012).

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

- iii) Les échéances des remboursements en capital non actualisés de la dette garantie sur les biens immobiliers privés et les infrastructures, au 30 juin 2013, se présentaient comme suit :

	Au 30 juin 2013					Au 30 juin 2012				
	Échéances									
(en millions de dollars)	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré
<b>Dette sur les actifs réels</b>										
Biens immobiliers										
privés	126 \$	194 \$	1 659 \$	45 \$	2 024 \$	2 058 \$	4,8 %	1 888 \$	1 928 \$	5,0 %
Infrastructures	-	177	-	-	177	177	3,1	-	-	-
<b>Total</b>	<b>126 \$</b>	<b>371 \$</b>	<b>1 659 \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>2 201 \$</b>	<b>2 235 \$</b>	<b>4,7 %</b>	<b>1 888 \$</b>	<b>1 928 \$</b>	<b>5,0 %</b>

- e) *Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat*

Les échéances des titres acquis en vertu de conventions de revente et des titres vendus en vertu de conventions de rachat au 30 juin 2013 se présentaient comme suit :

	Au 30 juin 2013				Au 30 juin 2012			
	Échéances							
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	1 à 6 mois	7 mois à 1 an	Total	Rendement effectif moyen	Total	Rendement effectif moyen	
Titres acquis en vertu de conventions de revente	1 632 \$	- \$	- \$	1 632 \$	1,0 %	- \$	- %	

	Au 30 juin 2013					Au 30 juin 2012				
	Échéances									
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	1 à 6 mois	7 mois à 1 an	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	10 737 \$	570 \$	- \$	11 307 \$	11 305 \$	0,9 %	- \$	- \$	- %	

- f) *Contrats dérivés*

Un contrat dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou des autres données du marché sous-jacents. Les dérivés sont négociés sur des Bourses réglementées ou hors Bourse.

Les montants nominaux des contrats dérivés représentent les montants contractuels auxquels un taux ou un cours est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux servent à déterminer les gains et les pertes, ainsi que la juste valeur des contrats. Ils ne sont pas comptabilisés comme des actifs ni des passifs dans le bilan. Les montants nominaux ne représentent pas nécessairement le montant du risque de marché ou le montant du risque de crédit qui pourrait découler d'un contrat dérivé.

La juste valeur de ces contrats est comptabilisée au titre des sommes à recevoir sur les dérivés et des passifs liés aux dérivés de l'état du portefeuille. Dans l'état de la répartition de l'actif, les contrats dérivés sont répartis entre les catégories d'actifs auxquelles ils se rattachent.

L'Office a recours à des dérivés pour générer des rendements à valeur ajoutée et limiter ou ajuster l'exposition aux risques de marché, de crédit, de taux d'intérêt, de change et aux autres risques financiers sans qu'il soit nécessaire d'acheter ou de vendre directement l'instrument sous-jacent.



# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

i) L'Office utilise les types de produits dérivés suivants :

### Contrats sur actions

Les contrats à terme sur actions sont des contrats standardisés négociés en Bourse qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels une contrepartie accepte de verser ou de recevoir des flux de trésorerie fondés sur les variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable ou du rendement d'un autre instrument.

Les swaps de variance sont des contrats négociés hors Bourse qui visent l'échange de flux de trésorerie selon l'écart réalisé entre la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière et le prix d'exercice déterminé dans le contrat.

Les options sur actions sont des accords contractuels en vertu desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise de titres d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou encore d'une action particulière à un prix déterminé d'avance. L'acheteur paie une prime au vendeur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur actions. Les options sur actions peuvent être négociées sur des Bourses réglementées ou hors Bourse en quantité standardisée ou en une quantité convenue par les contreparties.

Lorsque l'Office vend des options de vente, il pourrait être tenu d'acheter l'actif sous-jacent en tout temps, à une date fixe ou au cours d'une période future fixe. La valeur nominale correspond au montant maximal à payer du contrat d'option de vente vendue.

Les bons de souscription sont négociés hors Bourse et en Bourse. En vertu de ces bons de souscription, l'émetteur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter, à une date déterminée ou avant cette date, une quantité précise d'actions de l'émetteur à un prix déterminé d'avance.

### Contrats de change

Les contrats de change sont des contrats négociés hors Bourse et conclus entre deux contreparties, qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de devises à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux de change futur pour une certaine période de temps.

Les options sur devises sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité précise de devises à une date ultérieure et à un taux de change prédéterminés. L'acheteur paie une prime au vendeur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur devises.

Lorsque l'Office vend des options d'achat ou de vente, il peut être tenu de vendre ou d'acheter une quantité précise de devises à une date déterminée. La valeur nominale correspond au montant maximal à payer aux termes du contrat d'option vendue.

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

### Contrats sur taux d'intérêt

Les contrats à terme standardisés sur obligations sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de titres d'un indice sur obligations, d'un panier d'obligations ou encore d'une obligation particulière à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont négociés en Bourse et visent l'achat ou la vente d'une quantité précise d'instruments financiers sensibles aux taux d'intérêt, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Ces contrats permettent de fixer le taux d'intérêt futur pour une certaine période de temps. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de l'actif sous-jacent.

Les swaps sur obligations et les swaps sur obligations indexées sur l'inflation sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent le rendement d'une obligation, d'une obligation indexée sur l'inflation ou d'un groupe de ces instruments contre un taux d'intérêt fixe ou variable ou le rendement d'un autre instrument.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse en vertu desquels les contreparties échangent des flux de trésorerie dans une seule devise en fonction de différents taux d'intérêt appliqués à un montant nominal. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché, les deux étant calculés à partir du même montant nominal de référence, et le montant nominal n'est pas échangé. Les swaps de devises comprennent l'échange des intérêts et du montant nominal dans deux devises différentes.

### Contrats de crédit

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit découlant d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) d'une contrepartie à une autre. L'Office achète et vend des swaps sur défaillance qui fournissent une protection contre la baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) qui pourrait découler d'un événement de crédit précis tel qu'un défaut de paiement ou une faillite. L'acheteur verse une prime au vendeur en contrepartie d'un paiement, en fonction de l'incident de crédit touchant l'actif référencé.

Lorsque l'Office vend des swaps sur défaillance, il est tenu d'indemniser les contreparties en cas de baisse de valeur d'un instrument financier sous-jacent (actif référencé) par suite d'un incident de crédit précis, comme un manquement à une obligation ou une faillite. La valeur nominale correspond au montant maximal à payer aux contreparties aux termes des contrats de swap sur défaillance vendu.

Les options sur écart de crédit sont des contrats négociés hors Bourse aux termes desquels le vendeur donne à l'acheteur le droit, sans que ce soit une obligation, d'acheter ou de vendre le crédit ou l'indice de crédit sous-jacent, à une date future précise et selon un écart de crédit fixe. L'acheteur paie une prime au vendeur en contrepartie de ce droit. L'Office achète et vend des options sur écart d'indice de crédit.

Lorsque l'Office vend des options sur écart de crédit, il peut être tenu de vendre le crédit ou l'indice de crédit sous-jacent à une date déterminée. En raison de la nature de ces contrats, l'Office ne peut faire une estimation raisonnable du montant maximal éventuel des paiements futurs.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

### Contrats sur marchandises

Les contrats à terme sur marchandises sont des contrats standardisés négociés en Bourse qui visent l'achat ou la vente d'une quantité précise de marchandises, comme les métaux précieux ou les produits liés à l'énergie, à un prix et à une date ultérieure prédéterminés. Les contrats à terme standardisés peuvent être réglés au moyen d'un montant en espèces ou exiger la livraison physique de la marchandise sous-jacente.

### Autres contrats dérivés

Les autres contrats dérivés comprennent les dérivés négociés hors Bourse aux termes desquels deux contreparties acceptent d'échanger des flux de trésorerie établis en fonction de la variation de la valeur d'une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe ou de dérivés, en contrepartie d'un rendement fondé sur un taux d'intérêt fixe ou variable.

#### ii) Risques liés aux dérivés

Les principaux risques liés aux dérivés sont les suivants :

##### ***Risque de marché***

La valeur positive ou négative générée par les dérivés est fonction de la variation de la valeur des actifs sous-jacents, de la fluctuation des indices, des taux d'intérêt, des taux de change ou de la variation d'autres facteurs liés au marché, selon que les modalités des dérivés conclus précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à celles des contrats assortis de modalités semblables et d'une même durée résiduelle qui pourraient être négociés dans le contexte actuel du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché lié aux dérivés est une composante du risque de marché lié au portefeuille global, lequel est géré au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, décrit à la note 8.

##### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si une contrepartie fait défaut à ses obligations envers l'Office. L'exposition maximale au risque de crédit est représentée par la juste valeur positive de l'instrument dérivé et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat. Les dérivés négociés hors Bourse présentent en général un risque de crédit plus élevé que les contrats négociés en Bourse. Le risque de crédit lié aux contrats négociés en Bourse est restreint, car ces opérations sont exécutées dans des Bourses réglementées qui sont chacune associées à une chambre de compensation dotée de capitaux suffisants pour assumer l'obligation du vendeur d'un contrat et garantir son exécution.

L'Office limite le risque de crédit lié aux contrats négociés hors Bourse de plusieurs façons, notamment en négociant uniquement avec des contreparties autorisées qui répondent aux exigences minimales en matière de qualité de crédit et en limitant l'exposition maximale à une même contrepartie, ainsi que par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et de garanties, comme il est mentionné à la note 8.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

iii) La juste valeur des contrats dérivés détenus s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2013			Au 31 mars 2013	Au 30 juin 2012
	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Juste valeur nette	Juste valeur nette	Juste valeur nette
<b>Contrats sur actions</b>					
Contrats à terme standardisés sur actions	3 \$	(18) \$	(15) \$	- \$	205 \$
Swaps sur actions	332	(472)	(140)	(92)	147
Swaps de variance	137	(4)	133	139	(20)
Options achetées négociées en Bourse	-	-	-	-	-
Options vendues sur le marché hors cote	-	-	-	-	13
Bons de souscription	3	-	3	18	52
<b>Total des contrats sur actions</b>	<b>475</b>	<b>(494)</b>	<b>(19)</b>	<b>65</b>	<b>397</b>
<b>Contrats de change</b>					
Contrats à terme de gré à gré	437	(395)	42	(130)	(71)
Options sur devises achetées sur le marché hors cote	2	-	2	-	-
Options sur devises vendues sur le marché hors cote	-	(1)	(1)	-	-
<b>Total des contrats de change</b>	<b>439</b>	<b>(396)</b>	<b>43</b>	<b>(130)</b>	<b>(71)</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>					
Contrats à terme standardisés sur obligations	2	(2)	-	(1)	6
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	-	(1)	(1)	-	-
Swaps sur obligations	-	(37)	(37)	24	3
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	-	-	-	-	(8)
Swaps de taux d'intérêt	231	(231)	-	(70)	(78)
Swaps de devises	-	-	-	-	19
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>233</b>	<b>(271)</b>	<b>(38)</b>	<b>(47)</b>	<b>(58)</b>
<b>Contrats de crédit</b>					
Swaps sur défaillance achetés	27	(146)	(119)	(82)	43
Swaps sur défaillance vendus	93	(17)	76	71	(32)
Options sur écart de crédit achetées sur le marché hors cote	3	-	3	-	-
Options sur écart de crédit vendues sur le marché hors cote	-	(3)	(3)	-	-
<b>Total des contrats de crédit</b>	<b>123</b>	<b>(166)</b>	<b>(43)</b>	<b>(11)</b>	<b>11</b>
<b>Contrats sur marchandises</b>					
Contrats à terme standardisés sur marchandises	13	(14)	(1)	2	(13)
<b>Total des contrats sur marchandises</b>	<b>13</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>	<b>(13)</b>
Autres contrats dérivés	-	-	-	-	(4)
<b>Sous-total</b>	<b>1 283</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(58)</b>	<b>(121)</b>	<b>262</b>
Moins : garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(70)	-	(70)	(82)	(4)
<b>Total</b>	<b>1 213 \$</b>	<b>(1 341) \$</b>	<b>(128) \$</b>	<b>(203) \$</b>	<b>258 \$</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

iv) L'échéance des montants nominaux liés aux contrats dérivés au 30 juin 2013 se détaille comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2013				Total	Au 31 mars 2013	Au 30 juin 2012
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	6 à 10 ans	Plus de 10 ans		Total	Total
<b>Contrats sur actions</b>							
Contrats à terme							
standardisés sur actions	4 188 \$	- \$	- \$	- \$	4 188 \$	5 339 \$	14 620 \$
Swaps sur actions	26 670	3 320	-	-	29 990	29 318	25 033
Swaps de variance	36	2 958	2 409	-	5 403	5 142	5 237
Options achetées négociées en Bourse	85	-	-	-	85	-	-
Options vendues sur le marché hors cote	-	-	-	-	-	-	1 020
Bons de souscription	280	132	-	-	412	400	519
<b>Total des contrats sur actions</b>	<b>31 259</b>	<b>6 410</b>	<b>2 409</b>	<b>-</b>	<b>40 078</b>	<b>40 199</b>	<b>46 429</b>
<b>Contrats de change</b>							
Contrats à terme de gré à gré	31 193	-	-	-	31 193	34 892	40 679
Options sur devises achetées sur le marché hors cote	218	-	-	-	218	-	-
Options sur devises vendues sur le marché hors cote	185	-	-	-	185	-	-
<b>Total des contrats de change</b>	<b>31 596</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31 596</b>	<b>34 892</b>	<b>40 679</b>
<b>Contrats sur taux d'intérêt</b>							
Contrats à terme standardisés sur obligations	4 065	-	-	-	4 065	7 313	8 285
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	27 915	-	-	-	27 915	2 083	3 921
Swaps sur obligations	2 482	-	-	-	2 482	2 582	1 718
Swaps sur obligations indexées sur l'inflation	-	-	-	-	-	-	1 564
Swaps de taux d'intérêt	2 743	34 017	3 562	631	40 953	35 057	18 439
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	133
<b>Total des contrats sur taux d'intérêt</b>	<b>37 205</b>	<b>34 017</b>	<b>3 562</b>	<b>631</b>	<b>75 415</b>	<b>47 035</b>	<b>34 060</b>
<b>Contrats de crédit</b>							
Swaps sur défaillance achetés	734	5 141	353	-	6 228	4 855	3 085
Swaps sur défaillance vendus	628	4 258	82	-	4 968	4 556	3 303
Options sur écart de crédit achetées sur le marché hors cote	1 319	-	-	-	1 319	305	-
Options sur écart de crédit vendues sur le marché hors cote	1 002	-	-	-	1 002	51	-
<b>Total des contrats de crédit</b>	<b>3 683</b>	<b>9 399</b>	<b>435</b>	<b>-</b>	<b>13 517</b>	<b>9 767</b>	<b>6 388</b>
<b>Contrats sur marchandises</b>							
Contrats à terme standardisés sur marchandises	1 345	-	-	-	1 345	776	1 375
<b>Total des contrats sur marchandises</b>	<b>1 345</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 345</b>	<b>776</b>	<b>1 375</b>
Autres contrats dérivés	-	-	-	-	-	-	730
<b>Total</b>	<b>105 088 \$</b>	<b>49 826 \$</b>	<b>6 406 \$</b>	<b>631 \$</b>	<b>161 951 \$</b>	<b>132 669 \$</b>	<b>129 661 \$</b>

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

### g) Titres vendus à découvert

Au 30 juin 2013, des titres vendus à découvert d'un montant de 10 690 millions de dollars (9 715 millions de dollars au 31 mars 2013; 6 245 millions de dollars au 30 juin 2012) sont considérés comme étant remboursables à moins de un an, selon la première période au cours de laquelle la contrepartie pourrait exiger un paiement sous certaines conditions.

### h) Passifs liés au financement par emprunt

Au 30 juin 2013, l'échéancier des remboursements de capital non actualisés relativement aux passifs liés au financement par emprunt se présente comme suit :

	Au 30 juin 2013					Au 30 juin 2012				
	Échéances									
(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	1 à 6 mois	7 mois à 1 an	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	Total	Juste valeur	Taux d'intérêt moyen pondéré	
Papier commercial à payer	2 893 \$	4 957 \$	1 829 \$	9 679 \$	9 672 \$	0,3 %	2 935 \$	2 929 \$	1,2 %	

### i) Garanties

Les opérations liées à des garanties sont réalisées selon les modalités habituelles des ententes de garantie. La juste valeur nette des actifs détenus et donnés en garantie se détaille comme suit :

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2013	Au 31 mars 2013	Au 30 juin 2012
<b>Actifs détenus en garantie au titre des éléments suivants :</b>			
Conventions de revente <sup>1</sup>	1 633 \$	630 \$	- \$
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse <sup>1</sup>	145	93	45
Autres titres de créance <sup>1</sup>	996	1 009	-
<b>Actifs donnés en garantie au titre des éléments suivants :</b>			
Conventions de rachat	(11 305)	(2 183)	-
Opérations sur des dérivés négociés hors Bourse	-	-	-
Titres vendus à découvert	(11 813)	(10 752)	(8 345)
Dette sur les biens immobiliers privés	(2 355)	(2 230)	(2 056)
Garanties (se reporter à la note 10)	-	(177)	(141)
<b>Total</b>	<b>(22 699) \$</b>	<b>(13 610) \$</b>	<b>(10 497) \$</b>

<sup>1</sup> Au 30 juin 2013, la juste valeur des actifs détenus en garantie pouvant être vendus ou de nouveau donnés en garantie s'élevait à 2 704 millions de dollars (1 651 millions de dollars au 31 mars 2013; 40 millions de dollars au 30 juin 2012). Au 30 juin 2013, la juste valeur des actifs vendus ou de nouveau donnés en garantie est de 1 633 millions de dollars (630 millions de dollars au 31 mars 2013; néant au 30 juin 2012).

## 4. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,5 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 mars 2013; 1,5 milliard de dollars au 30 juin 2012) pour répondre à des besoins éventuels de liquidités. Au 30 juin 2013, le montant total prélevé sur les facilités de crédit s'élevait à néant (néant au 31 mars 2013; néant au 30 juin 2012).

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

### 5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office correspond à un montant de 100 dollars divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Ces actions sont détenues par Sa Majesté la Reine du chef du Canada.

### 6. TRANSFERTS TOUCHANT LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, à la *Loi* et à un accord administratif entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées chaque semaine à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations salariales et patronales au RPC.

L'Office assume également la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment la restitution, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des charges et au versement des prestations du RPC.

Les transferts cumulatifs du RPC depuis sa création se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2013	Au 31 mars 2013	Au 30 juin 2012
Transferts cumulatifs du Régime de pensions du Canada	318 667 \$	307 330 \$	285 372 \$
Transferts cumulatifs au Régime de pensions du Canada	(197 140)	(189 599)	(169 606)
<b>Transferts cumulatifs nets du Régime de pensions du Canada</b>	<b>121 527 \$</b>	<b>117 731 \$</b>	<b>115 766 \$</b>

### 7. REVENU DE PLACEMENT NET

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des coûts de transaction et des frais de gestion des placements, et est regroupé par catégorie d'actifs selon les caractéristiques de risque/rendement des stratégies de placement des portefeuilles sous-jacents.

Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Pour le trimestre clos le 30 juin 2013					
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	473 \$	1 800 \$	2 273 \$	(83) \$	(11) \$	2 179 \$
Placements à revenu fixe <sup>3</sup>	1 265	(2 016)	(751)	(118)	(10)	(879)
Actifs réels	368	369	737	(18)	(16)	703
Total	2 106 \$	153 \$	2 259 \$	(219) \$	(37) \$	2 003 \$

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

	(en millions de dollars)					
	Pour le trimestre clos le 30 juin 2012					
	Revenu de placement <sup>1</sup>	Gain net (perte nette) sur les placements <sup>2</sup>	Total du revenu (de la perte) de placement	Frais de gestion des placements	Coûts de transaction	Revenu (perte) de placement net(te)
Actions	423 \$	(2 003) \$	(1 580) \$	(79) \$	(25) \$	(1 684) \$
Placements à revenu fixe <sup>3</sup>	750	1 394	2 144	(44)	(9)	2 091
Actifs réels	329	138	467	(17)	(13)	437
Total	1 502 \$	(471) \$	1 031 \$	(140) \$	(47) \$	844 \$

<sup>1</sup> Comprend les intérêts créditeurs, les dividendes, le bénéfice d'exploitation provenant des biens immobiliers privés (déduction faite des intérêts débiteurs), les intérêts débiteurs sur les passifs liés au financement par emprunt, ainsi que les autres produits et charges liés aux placements.

<sup>2</sup> Comprend les gains et les pertes réalisés sur les placements, ainsi que les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de la période.

<sup>3</sup> Comprend les stratégies de rendement absolu, lesquelles consistent en des placements dans des fonds et des portefeuilles gérés à l'interne.

## 8. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX PLACEMENTS

L'Office est exposé à différents risques financiers en raison de ses activités de placement. Ces risques comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. L'Office gère et atténue les risques financiers au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement qui est inclus dans les politiques en matière de placement et approuvé par le conseil d'administration au moins une fois par exercice. Ce cadre contient des dispositions relatives aux limites et à la gestion du risque qui régissent les décisions de placement. Il a été conçu pour permettre à l'Office de remplir son mandat, lequel consiste à investir ses actifs en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur sa capacité de s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

Le cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement comprend une limite en matière de risque de gestion active qui correspond au risque de placement maximal que peut assumer l'Office par rapport au portefeuille de référence du RPC. Le portefeuille de référence du RPC est approuvé par le conseil d'administration et constitue un point de référence pour évaluer le rendement des activités à valeur ajoutée de l'Office. Il représente un modèle stratégique à faible coût pour le portefeuille du RPC. L'objectif de l'Office est de fournir des rendements à valeur ajoutée supérieurs à ceux qui seraient générés par le portefeuille de référence du RPC. L'Office surveille quotidiennement le risque de gestion active du portefeuille du RPC et rend compte de l'exposition au risque de gestion active au conseil d'administration au moins une fois par trimestre. La gestion des risques financiers est expliquée plus en détail à la page 28 de la section intitulée « Cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement » du rapport de gestion figurant au rapport annuel de 2013.

- a) **Risque de marché** : Le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques de prix) est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent par suite de variations des prix et des taux du marché. Tel qu'il a été expliqué précédemment, l'Office gère le risque de marché au moyen du cadre redditionnel en ce qui a trait au risque et au rendement, lequel prescrit l'investissement dans un large éventail de catégories d'actifs et l'application de stratégies de placement visant à réaliser une prime de risque diversifiée sur l'ensemble de la caisse, en fonction des limites relatives établies dans les politiques de placement. En outre, les dérivés sont utilisés, lorsqu'il y a lieu, pour gérer certaines expositions au risque de marché.



# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

Le risque de marché est composé des risques suivants :

*Risque de change* : L'Office est exposé au risque de change, puisqu'il détient des placements ou des passifs liés aux placements libellés en diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative des devises par rapport au dollar canadien peuvent avoir des effets favorables ou défavorables sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements et de ces passifs liés aux placements.

Exprimée en dollars canadiens, l'exposition nette au risque de change sous-jacent, compte tenu de la répartition des contrats dérivés de change, s'établit comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Au 30 juin 2013		Au 31 mars 2013		Au 30 juin 2012	
Devise	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total	Exposition nette	% du total
Dollar américain	65 308 \$	56 %	62 098 \$	57 %	58 090 \$	58 %
Euro	15 798	14	14 985	14	13 813	14
Livre sterling	8 617	8	8 184	8	9 132	9
Yen japonais	7 737	7	5 330	5	4 277	4
Dollar australien	4 810	4	5 671	5	5 069	5
Dollar de Hong Kong	2 352	2	2 581	2	2 487	3
Franc suisse	1 100	1	1 251	1	630	1
Peso chilien	1 182	1	1 206	1	-	-
Real brésilien	722	1	854	1	602	1
Autres	6 641	6	6 733	6	6 508	5
Total	114 267 \$	100 %	108 893 \$	100 %	100 608 \$	100 %

*Risque de taux d'intérêt* : Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement ou d'un passif lié aux placements fluctuent en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. L'Office est exposé au risque de taux d'intérêt principalement en raison de ses placements dans des titres à revenu fixe, de certains passifs liés aux placements et des instruments dérivés de taux d'intérêt.

*Autres risques de prix* : Les autres risques de prix correspondent au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement fluctuent par suite de variations des prix du marché découlant principalement du risque actions, du risque marchandises et du risque d'écart de taux, que celles-ci résultent de facteurs propres au placement en question ou de facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché.

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de marché découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

### *Valeur à risque*

L'Office utilise la méthode de la valeur à risque pour surveiller l'exposition au risque de marché et au risque de crédit (se reporter à la note 8b) du portefeuille du RPC. La méthode de la valeur à risque est une technique statistique utilisée pour estimer la perte de valeur éventuelle d'un placement qui pourrait découler des fluctuations des taux et des prix du marché au cours d'une période donnée et selon un niveau de confiance déterminé.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

La valeur à risque est valide dans des conditions de marché normales et le calcul de celle-ci n'intègre pas précisément les pertes découlant d'événements exceptionnels sur le marché. Elle suppose également que les données passées du marché constituent une base solide pour l'estimation des éventuelles pertes futures. Si les conditions futures du marché et les relations entre les taux d'intérêt, les taux de change et les autres prix du marché différaient de façon importante de celles observées par le passé, les pertes réelles pourraient sensiblement différer des pertes estimatives. L'estimation fournie par la méthode de la valeur à risque correspond à une seule valeur issue d'une distribution de pertes éventuelles que pourrait subir le portefeuille du RPC. Il ne s'agit pas d'une estimation du pire scénario possible.

La valeur à risque du marché calculée par l'Office est estimée au moyen d'une méthode de simulation historique, qui suppose un niveau de confiance de 90 pour cent et une période de détention de un an. Les hypothèses importantes utilisées dans le cadre de cette méthode ont trait à l'intégration de données relatives aux rendements hebdomadaires du marché des 10 dernières années, ainsi qu'à l'utilisation de données du marché public pour représenter les rendements sur les placements évalués au moyen de données fondées sur des données non observables sur le marché (p. ex. ceux des biens immobiliers privés et des actions de sociétés fermées), les deux constituant des mesures raisonnables pour estimer l'apport à la valeur à risque.

La valeur à risque du crédit est estimée au moyen de la méthode de simulation de Monte Carlo, selon laquelle un nombre suffisant de scénarios sont élaborés pour simuler des incidences de crédit à faible probabilité sur un horizon de placement de un an. Les hypothèses importantes prises en compte dans cette méthode comprennent l'utilisation d'indices du marché en vue d'établir des corrélations entre les manquements aux obligations et les révisions à la baisse du risque de crédit, ainsi que l'utilisation de taux empiriques de défaillance et de transition des notations.

Afin d'obtenir une estimation du risque de gestion active total, la valeur à risque du marché et la valeur à risque du crédit sont estimées en fonction du même niveau de confiance et sont combinées en utilisant un facteur de corrélation approprié et approuvé par le comité de planification des placements.

L'Office surveille le risque de gestion active du portefeuille du RPC par rapport à celui du portefeuille de référence du RPC. Le risque de gestion active est exprimé au moyen de la valeur à risque à un niveau de confiance de 90 pour cent, selon laquelle il est probable qu'au cours d'un exercice sur 10, le portefeuille subisse des pertes correspondant au moins aux montants suivants :

	Au 30 juin 2013		Au 31 mars 2013		Au 30 juin 2012	
<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC <sup>1</sup>	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC <sup>1</sup>	Valeur à risque	% du portefeuille du RPC <sup>1</sup>
Portefeuille de référence du RPC	16 781 \$	8,9 %	16 082 \$	8,8 %	15 878 \$	9,7 %
Portefeuille du RPC <sup>2</sup>	19 416 \$	10,3 %	18 467 \$	10,1 %	18 812 \$	11,5 %
Risque de gestion active total du portefeuille du RPC <sup>3,4</sup>	4 137 \$	2,2 %	4 048 \$	2,2 %	4 115 \$	2,5 %
Risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC <sup>4</sup>	4 002 \$	2,1 %	3 920 \$	2,1 %	4 048 \$	2,5 %
Risque du crédit découlant de la gestion active du portefeuille du RPC <sup>4</sup>	520 \$	0,3 %	494 \$	0,3 %	287 \$	0,2 %

<sup>1</sup> Exclut certains actifs pour lesquels l'exposition au risque de marché n'est pas surveillée au moyen de la méthode de la valeur à risque, tels que les actifs du portefeuille de liquidités affectées aux prestations, qui constitue un programme de gestion distincte des liquidités à court terme conçu pour faciliter le versement des prestations mensuelles au titre du RPC.

<sup>2</sup> La valeur à risque du portefeuille du RPC est inférieure à la somme de la valeur à risque du portefeuille de référence du RPC et du risque de marché découlant de la gestion active du portefeuille du RPC en raison de l'incidence positive de la diversification du risque.

<sup>3</sup> Le risque de marché et le risque de crédit sont combinés en supposant une corrélation positive dans les conditions normales du marché.

<sup>4</sup> Le risque de gestion active correspond à une estimation du risque auquel le portefeuille est exposé par rapport au portefeuille de référence.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

**b) Risque de crédit :** Le risque de crédit correspond au risque de perte financière découlant du manquement d'une contrepartie à ses obligations contractuelles ou d'une réduction de la valeur des actifs en raison d'une baisse de la qualité de crédit de l'emprunteur, de la contrepartie, de la caution ou de l'actif (garantie) soutenant l'exposition au crédit. La plus importante exposition au risque de crédit de l'Office découle de ses placements en titres de créance et en dérivés négociés hors Bourse (tel qu'il est expliqué à la note 3f). La valeur comptable de ces placements présentée à l'état du portefeuille représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

Le comité des instruments de crédit, lequel relève du comité de planification des placements et est présidé par le chef de l'exploitation, s'assure que les risques de crédit et l'exposition au risque de crédit sont repérés, évalués et surveillés sur une base régulière, indépendamment des services de placement, et qu'ils sont communiqués au moins une fois par mois au comité de planification des placements et au moins une fois par trimestre au conseil d'administration. Présidé par le stratège en chef des placements, le comité de planification des placements est responsable de surveiller et de gérer l'exposition au risque stratégique de l'ensemble du portefeuille et de donner une orientation stratégique aux services de placement. Le comité des instruments de crédit se préoccupe avant tout de surveiller l'évolution de la politique de crédit et les recommandations faites au comité de planification des placements relativement au processus de contrôle des risques, ce qui englobe le cadre relatif à la limite d'exposition au risque de crédit, les contrôles relatifs aux contreparties du secteur des institutions financières, les méthodes internes d'évaluation du crédit et les mesures du risque de crédit. Le comité des instruments de crédit est également responsable de surveiller l'analyse des risques émergents qui pourraient ne pas avoir été repérés adéquatement par les modèles actuels de risque de crédit ou par les calculs de l'exposition au risque de crédit. Ces risques comprennent le risque de corrélation, le risque de marché lié aux fluctuations des écarts de taux ainsi que le risque de financement et de liquidité, du point de vue du crédit. L'évaluation du risque de crédit et la présentation de rapports, à l'égard de celui-ci, sont effectuées par des gestionnaires du risque chevronnés au sein du groupe Risque de placement. Le groupe Risque de placement contrôle les limites d'exposition approuvées par le conseil, effectue une analyse détaillée de l'exposition aux risques découlant d'un placement ou d'un secteur particulier et surveille le risque de crédit inhérent à certains placements dans des fonds. La valeur à risque du crédit est la mesure commune du risque de crédit dans toutes les stratégies de placement. Le groupe Risque de placement travaille en étroite collaboration avec les services de placement pour fournir une évaluation des risques de crédit liés aux opérations importantes. Des rapports détaillés sur l'exposition au risque de crédit sont fournis sur une base hebdomadaire à la direction, sur une base mensuelle aux membres du comité de planification des placements et sur une base régulière au comité des instruments de crédit.

L'Office gère le risque de crédit en fixant des limites d'exposition au risque de crédit global à l'intérieur de certaines catégories définies, notamment les notations, les secteurs géographiques et le type d'institutions. Le conseil d'administration approuve les limites d'exposition au risque de crédit au moins une fois par exercice. Une notation est attribuée aux contreparties selon celle qui a été établie au moyen d'un processus interne d'évaluation du crédit ou par des agences de notation reconnues, le cas échéant. L'exposition au risque de crédit relatif à une même contrepartie est limitée à un montant maximal qui est précisé dans les politiques de placement. Afin de réduire le risque de concentration découlant de l'exposition aux contreparties du secteur des institutions financières, le comité de planification des placements a également établi des limites secondaires quant à l'exposition à une même contrepartie de ce secteur, qui se situent à l'intérieur des limites d'exposition au risque de crédit. Le groupe Risque de placement évalue et surveille quotidiennement l'exposition au risque de crédit afin de s'assurer que les limites d'exposition au risque de crédit approuvées sont respectées. Il présente également des rapports au comité de planification des placements sur une base mensuelle, ou plus fréquemment au besoin, et sur une base régulière au comité des instruments de crédit.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

La juste valeur des titres de créance et des dérivés négociés hors Bourse faisant l'objet d'une exposition au risque de crédit, par catégorie de notation et compte non tenu de toute garantie détenue ou autres améliorations du crédit, se détaille comme suit :

		Au 30 juin 2013				Au 31 mars 2013		Au 30 juin 2012		
<i>(en millions de dollars)</i>										
Notation	Obligations <sup>2</sup>	Titres du marché monétaire <sup>2</sup>	Conventions de revente <sup>2</sup>	Dérivés négociés hors Bourse	Autres <sup>2,3</sup>	Total	% du total	Total	Notation <sup>1</sup>	Total
AAA	32 940 \$	27 \$	- \$	- \$	941 \$	33 908 \$	37 %	26 770 \$	AAA/R-1 (élevé)	20 020 \$
AA	18 841	3 098	850	115	674	23 578	26	23 468	AA/R-1 (moyen)	31 351
A	9 039	16 032	782	1 157	718	27 728	30	24 639	A/R-1 (faible)	8 311
BBB	973	-	-	2	408	1 383	2	1 405	BBB/R-2	1 412
BB	491	-	-	-	1 713	2 204	2	1 956	BB/R-3	1 969
B	43	-	-	-	1 472	1 515	2	1 928	B/R-4	1 977
CCC/D	-	-	-	-	586	586	1	395	CCC/D	856
<b>Total</b>	<b>62 327 \$</b>	<b>19 157 \$</b>	<b>1 632 \$</b>	<b>1 274 \$</b>	<b>6 512 \$</b>	<b>90 902 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>80 561 \$</b>	<b>Total</b>	<b>65 896 \$</b>

<sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2012, les équivalents de notation à court terme ne sont plus utilisés conformément à la politique de risque. Seuls des équivalents de notation à long terme seront désormais attribués aux émetteurs et aux contreparties. Ce changement de méthode est appliqué de manière prospective.

<sup>2</sup> Comprend les intérêts courus.

<sup>3</sup> Comprend les placements directs dans des titres de créance privée et des titres adossés à des actifs.

L'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse est atténuée par l'utilisation de conventions-cadres de compensation et de garanties conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA). L'Office conclut des conventions-cadres de compensation afin qu'en cas d'inexécution, tous les montants liés à la contrepartie en défaut soient réglés sur une base nette. Des annexes visant à confirmer la situation du crédit sont négociées avec certaines contreparties et exigent que des garanties, en espèces ou sous forme de titres à revenu fixe, soient fournies à l'Office lorsque la juste valeur positive du contrat dérivé excède certains seuils. Au 30 juin 2013, les conventions-cadres de compensation et les garanties détenues ont contribué à réduire l'exposition au risque de crédit des dérivés négociés hors Bourse, la faisant passer de 1 274 millions de dollars à 28 millions de dollars (de 791 millions de dollars à 28 millions de dollars au 31 mars 2013; de 1 071 millions de dollars à 218 millions de dollars au 30 juin 2012).

De plus, l'Office est indirectement exposé au risque de crédit découlant des titres sous-jacents aux placements dans des fonds.

# L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

## Notes complémentaires

Pour le trimestre clos le 30 juin 2013

(non audité)

---

c) **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité est le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou d'équivalents en temps opportun et de façon efficiente pour respecter les engagements relatifs aux placements et aux passifs liés aux placements lorsqu'ils viennent à échéance. L'Office gère son exposition au risque de liquidité grâce à sa capacité à mobiliser des fonds au moyen de l'émission de papier commercial, de la vente de titres en vertu de conventions de rachat et de prélèvements sur des facilités de crédit non garanties (se reporter aux notes 3 et 4). L'Office a également la capacité de vendre rapidement certains placements négociés sur un marché actif. Ces placements comprennent un portefeuille de titres liquides tels que des actions cotées en Bourse, des titres du marché monétaire et des obligations négociables.

L'Office est également exposé au risque de liquidité découlant de sa responsabilité de prestataire de services de gestion de la trésorerie au RPC (se reporter à la note 6). Afin de gérer le risque de liquidité lié à ce programme de gestion des liquidités à court terme, certains actifs sont retirés du portefeuille et gérés séparément. Le risque de liquidité est également géré au moyen de l'investissement de ces actifs dans des instruments liquides du marché monétaire, principalement dans le but d'assurer que le RPC dispose des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations de versements des prestations chaque jour ouvrable.

## 9. ENGAGEMENTS

L'Office a pris des engagements relatifs au financement de placements. De tels engagements sont généralement payables à vue en fonction du financement nécessaire aux fins du placement visé par les modalités de chaque entente. Au 30 juin 2013, les engagements totalisaient 23,8 milliards de dollars (20,7 milliards de dollars au 31 mars 2013; 19,1 milliards de dollars au 30 juin 2012).

Au 30 juin 2013, l'Office avait pris des engagements de location et autres de 160,7 millions de dollars (197,0 millions de dollars au 31 mars 2013; 131,1 millions de dollars au 30 juin 2012) qui seront payés au cours des 12 prochaines années.

## 10. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

### a) Garanties

Dans le cadre de certaines opérations de placement, l'Office s'est engagé auprès de ses contreparties à garantir, au 30 juin 2013, un montant pouvant atteindre 1,4 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 31 mars 2013; 0,2 milliard de dollars au 30 juin 2012) dans le cas où certaines filiales et d'autres entités ne respecteraient pas les modalités de l'emprunt et d'autres ententes connexes.

### b) Indemnisations

L'Office fournit un engagement d'indemnisation à ses dirigeants, à ses administrateurs, à certaines autres personnes et, dans certains cas, à diverses contreparties et autres entités. L'Office peut être tenu d'indemniser ces parties pour les coûts engagés par suite de diverses éventualités, telles que des modifications législatives ou réglementaires et des poursuites. La nature conditionnelle de ces conventions d'indemnisation empêche l'Office de faire une estimation raisonnable des paiements potentiels maximaux qu'il pourrait être tenu d'effectuer. Jusqu'à présent, l'Office n'a pas reçu de demandes ni effectué de paiements d'indemnisation.